

LES AIDES AU TRANSPORT DES ELEVES INTERNES 2019-2020

PRINCIPES GENERAUX

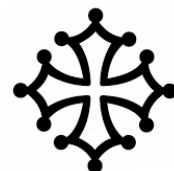


- Le transport scolaire est une compétence qui relève du Conseil Régional de la région de résidence de l'élève
- Seuls les élèves du secondaire (collège et lycée) **de la classe de 4^{ème} à la Terminale Bac Pro** sont éligibles aux aides aux transports scolaires.
- **Les étudiants ne peuvent pas bénéficier de l'aide au transport** ; ils doivent se tourner vers les formules de réduction pour les jeunes : carte jeune 12-27 ans, abonnement étudiant...

POUR TOUS LES JEUNES DOMICILIES EN OCCITANIE

Un site unique permet d'accéder aux informations et aux demandes d'inscription en ligne :

<https://www.laregion.fr/transport-scolaire>



Choisir votre département de résidence dans la liste ou sur la carte pour accéder aux transports scolaires.

LES PROCEDURES



ELEVE INTERNE DOMICILIE EN ARIEGE

Les familles dont les enfants sont scolarisés hors du département de l'Ariège, peuvent bénéficier d'une aide financière en fonction de la distance entre le domicile et Valrance.

- **Dossier à télécharger** <https://www.laregion.fr/IMG/doc/dossierinterne20182019.doc>



ELEVE INTERNE DOMICILIE DANS L'AUDE

Possibilité d'obtenir une aide individuelle sous forme d'indemnités kilométriques

- **Dossier à télécharger** https://www.laregion.fr/IMG/pdf/demande_ik_2018-2019_web.pdf



ELEVE INTERNE DOMICILIE EN AVEYRON

Cas 1 : L'élève emprunte les **lignes du réseau de transport scolaire** = il demande une carte de transport scolaire qui ouvre droit à un **trajet aller/retour hebdomadaire**. Montant à charge : 90 €

- **Inscription et souscription en ligne** : <https://mes-transports.laregion.fr/ut12/usager/>

Cas 2 : L'élève emprunte une ligne de **bus ou du réseau TER (train/bus)** = il demande une carte d'abonnement qui ouvre droit à un **trajet aller/retour hebdomadaire** (La Région fournira à la famille les titres de transport / la carte pastel correspondants). Montant à charge : 90 €

- **Dossier à télécharger** : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/demande_carte_ts_interne_web.pdf

Cas 3 : L'élève n'emprunte pas une ligne de transport public ou doit rejoindre une ligne de transport à plus de 10 km de son domicile = demande d'aide au transport des élèves internes. La famille perçoit une aide forfaitaire calculée selon la distance.

- **Formulaire à télécharger** : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/aide_transports_hebdo_eleves_internes.pdf

NB : ces aides peuvent se cumuler sous certaines conditions

30) ELEVE INTERNE DOMICILIE DANS LE GARD

Seuls les élèves en classe de troisième à Valrance peuvent bénéficier :

- D'une allocation de transport **pour collégien**, formulaire à télécharger sur : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/allocation_transport_collegiens.pdf
- D'une allocation de transport **pour les stages agricoles**, formulaire à télécharger sur : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/allocation_stage_agricole.pdf

31) ELEVE INTERNE DOMICILIE EN HAUTE-GARONNE

Principe de **gratuité des transports scolaires**, le Conseil départemental fournit à l'élève les titres de transports pour ses trajets hebdomadaires.

- **Inscription et renouvellement** : <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>

32) ELEVE INTERNE DOMICILIE DANS LE GERS

Les élèves gersois, internes dans un établissement situé dans un département non limitrophe, peuvent bénéficier d'une allocation forfaitaire annuelle pour élèves internes, modulée en fonction de la distance domicile -établissement.

- **S'adresser directement au Service Transport, Place Jean David, 32004 AUCH - Tel : 0 820 200 229**

34) ELEVE INTERNE DOMICILIE DANS L'HERAULT

Participation financière des familles en fonction des revenus :

<https://www.herault-transport.fr/sites/default/files/fichiers/guide-tarifaire-HT-2019.pdf>

- **Inscription en ligne** : <https://pegase2.gfi.fr/ht34/usager/index.php/demande>
- **Formulaire d'inscription** : <https://www.herault-transport.fr/sites/default/files/fichiers/formulaire-2019.pdf>.
(Sur le formulaire à la partie 4, choisir la formule « Aller retour »)

46) ELEVE INTERNE DOMICILIE DANS LE LOT

La famille peut percevoir une allocation de transport scolaire sous la forme d'une indemnité kilométrique pour son enfant scolarisé à Valrance : aide aux internes hors département (AIHD)

- **Formulaire sur** : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/demande_d_aide_au_transport_-_2018-2019.pdf



ELEVE INTERNE DOMICILIE EN LOZERE

La famille peut percevoir une allocation de transport scolaire sous la forme d'une indemnité kilométrique pour son enfant scolarisé à Valrance.

- **Voir sur :** https://www.laregion.fr/IMG/pdf/formulaire_original_aide_individuelle_th_2019-2020_region.pdf



ELEVE INTERNE DOMICILIE DANS LES PYRENEES ORIENTALES

La famille peut bénéficier d'une allocation forfaitaire annuelle.

- **Envoyer une demande écrite au Service Régional des Mobilités des Pyrénées Orientales, El Centre del Mon, 35 boulevard Saint Assisclé, 66000 PERPIGNAN - Tel : 0 806 80 80 90**



ELEVE INTERNE DOMICILIE DANS LE TARN

L'organisation des transports scolaires est gérée par la FEDERTEEP : <http://www.federteep.org/>

- **L'inscription doit se faire sur formulaire papier à retirer dans votre mairie** ou à télécharger http://www.federteep.org/telechargerpdf.php?id=172&nom=172_ficheinscription2019.pdf

Les élèves empruntant un réseau équipé du dispositif **Pastel** doivent faire une demande de carte :

- **Imprimé sur :** http://www.federteep.org/telechargerpdf.php?id=17&nom=17_formulairepastel.pdf

Il est possible d'obtenir la prise en charge **des déplacements de l'élève en stage**, s'il utilise un service de transport en commun :

- **Dossier à télécharger sur :** http://www.federteep.org/telechargerpdf.php?id=154&nom=154_attestationstage20182019.pdf



ELEVE INTERNE DOMICILIE DANS LE TARN ET GARONNE

Possibilité d'obtenir des titres de transport (routiers et/ou ferroviaires) sur tout ou partie du trajet, éventuellement d'une allocation de transport en l'absence de service de transport.

- **Inscription en ligne sur :** <http://mes-transports.laregion.fr/ut82/usager>
- **Imprimé de demande d'aide individuelle à télécharger sur :** https://www.laregion.fr/IMG/pdf/imprime_apt_recto_verso_2019.pdf